

## RETRAITE ANTICIPÉE : UN SOUHAIT POUR BEAUCOUP - UNE RÉALITÉ POUR BEAUCOUP MOINS

Une étude récente de Swiss Life montre que 45% des personnes actives en Suisse souhaitent prendre leur retraite avant d'avoir atteint l'âge ordinaire de l'AVS. Le rêve d'une retraite anticipée reste toutefois souvent inassouvi – surtout dans le secteur privé. Les employés du secteur public et du secteur financier sont particulièrement nombreux à pouvoir réaliser ce souhait.

### Des coûts élevés comme obstacle

Pour beaucoup, la retraite anticipée est difficilement supportable financièrement. « Prendre une retraite anticipée implique des coûts considérables », explique au Tagesanzeiger Karl Flubacher, expert en prévoyance auprès du Vermögenszentrum. Ceux qui osent franchir le pas doivent non seulement renoncer à des revenus, mais aussi s'accommoder de rentes plus faibles et de périodes de cotisation plus courtes.

La règle empirique est simple pour la classe moyenne : **chaque année d'anticipation de l'âge de la retraite coûte environ CHF 100'000**. Ce montant couvre la perte de revenu, la réduction des prestations de vieillesse et les éventuelles solutions de transition – une somme que beaucoup ne peuvent tout simplement pas assumer. Les personnes disposant de revenus plus élevés et d'un budget de dépenses plus important ont besoin d'un capital encore plus important pour couvrir les coûts de la vie.

### Le secteur public part plus tôt

Malgré ces défis, il existe des groupes pour lesquels les retraites anticipées sont plus fréquentes que la moyenne. Les évaluations de sept caisses de pension différentes montrent un schéma clair : les collaborateurs de la Confédération, des CFF et de la Poste partent en moyenne plus tôt à la retraite que les employés des entreprises privées.

Un exemple : chez **Publica**, la caisse de pension de la Confédération, 51% des hommes et 41% des femmes se retirent prématurément de la vie active. L'âge moyen de la retraite y est de **63,7 ans pour les hommes et de 63,4 ans pour les femmes**.

Pourtant, le nombre de préretraités diminue ici aussi. Publica explique ce recul par la baisse des cotisations patronales pour les rentes transitoires et le durcissement des conditions d'accès.

### L'économie privée avec des taux plus bas

Dans l'économie privée, une retraite anticipée est nettement moins réalisable. C'est ce que montre par exemple la caisse de pension **Gastrosocial**, qui se concentre fortement sur l'hôtellerie et la restauration : en 2022, seuls **32,3% des hommes et 31,3% des femmes** ont pris une retraite anticipée.

### Frührentner vor allem beim Staat

Anteil Frühpensionierungen bei öffentlichen und privaten Pensionskassen, in %

	Frauen	Männer
<b>Öffentlich</b>		
SBB	84,0	56,0
Post	80,0	44,0
Publica	41,0	51,0
<b>Privat</b>		
UBS	72,0	62,0
Axa-Stiftung Berufliche Vorsorge	38,6	42,5
Servisa	31,9	34,9
Gastrosocial	31,3	32,3
Swiss Life	30,0	30,0

Grafik: can; Quelle: Angaben der Pensionskassen

Source : Tagesanzeiger (publié le 29.3.2025)

La situation est comparable pour d'autres fondations collectives comme **Servisa, Swiss Life et Axa**, qui gèrent ensemble environ **740'000 assurés** - une part significative de la population active. Ces institutions de prévoyance assurent surtout des personnes employées par des PME.

### Conclusion pour les conseillers financiers

La retraite anticipée reste un objectif attrayant pour de nombreuses personnes, mais elle est liée à des exigences financières élevées. Il est donc d'autant plus important de planifier la prévoyance à temps et de manière individuelle. Les conseillers financiers jouent un rôle clé à cet égard : seule une stratégie solide, une budgétisation réaliste et une prévoyance vieillesse optimisée permettent de concrétiser le souhait d'une retraite anticipée. Pour ce faire, il convient de poser les bons jalons plusieurs décennies avant l'arrêt de l'activité professionnelle.



## Pas de nouvelle entrée sur notre blog

### AVS : financement commun de la 13<sup>ème</sup> rente et suppression potentielle du plafond de rente pour les personnes mariées

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) propose un concept global de financement tant de la 13<sup>ème</sup> rente AVS (introduction à partir de décembre 2026) que d'une éventuelle réforme du plafond AVS pour les couples mariés. Pour la commission, l'élément central est une augmentation combinée des cotisations sur les salaires et de la TVA.

#### Propositions de financement de la CSSS-E :

- **Cotisations salariales AVS** : à partir du 1er janvier 2028, +0,4 point de pourcentage. Simultanément, -0,2 point de pourcentage pour les cotisations AC → augmentation nette de +0,1 point de pourcentage pour les employeurs et les salariés.
- **TVA** : augmentation en deux étapes jusqu'à 1 point de pourcentage : +0,5 point de pourcentage pour financer la 13<sup>e</sup> rente et nouvelle augmentation pour financer la suppression ou l'augmentation du plafond pour les couples mariés.

Le Conseil fédéral privilégie une seule augmentation de la TVA de 0,7 point de pourcentage pour couvrir la 13<sup>ème</sup> rente. En outre, il rejette aussi bien un contre-projet à l'initiative du centre sur la pénalisation du mariage que la suppression complète du plafond (coût estimé : CHF 3,6 milliards par an à partir de 2030).

D'autres adaptations de la loi ont été discutées : le fonds de compensation de l'AVS ne doit à l'avenir pas descendre en dessous de 80 % d'une dépense annuelle (contre 100 % jusqu'à présent). Si l'on passe en dessous, on risque une augmentation automatique des cotisations pouvant aller jusqu'à 0,4 point de pourcentage. Aucune réduction de la contribution fédérale à l'AVS n'est prévue. Le plafond actuellement en vigueur pour les couples mariés (150 % de la rente maximale) doit être revu. Une augmentation à 170 % a toutefois été rejetée par le Conseil fédéral. L'initiative du parti du centre pour la suppression totale de la pénalisation du mariage reste politiquement controversée. Le débat du Conseil des États sur le projet de financement est prévu pour la session d'été. D'ici fin 2026, le Conseil fédéral devrait présenter une proposition de réforme complète pour la période 2030-2040 de l'AVS.

### Le changement démographique pourrait modifier le marché immobilier suisse

Le vieillissement croissant de la population aura une forte influence sur le marché immobilier suisse au cours des prochaines décennies. Selon l'étude Real Estate Outlook 2025 d'UBS, les prix resteront stables et élevés dans les régions proches des centres comme Zurich, Bâle et Berne - soutenus par une croissance démographique continue et des revenus suffisants des retraités qui restent dans leur logement même à un âge avancé. Dans les régions où le vieillissement est en forte croissance et où, parallèlement, la population stagne ou recule - par exemple dans les régions montagneuses des Grisons, au Tessin, dans l'Entlebuch ou dans l'est de l'Emmental - les taux de vacance risquent d'augmenter et les prix des logements en propriété de baisser. Les résidences principales et les biens immobiliers plus anciens situés en périphérie, à l'écart des hotspots touristiques, sont particulièrement concernés. Avec la baisse de la population active et la demande croissante d'infrastructures de soins, de nombreuses communes subissent également une pression financière. Cela peut affaiblir encore l'attractivité en tant que lieu de résidence et déclencher une spirale descendante. Malgré les changements démographiques, les investissements immobiliers restent fondamentalement attractifs en Suisse - grâce à une population totale qui continue de croître. Dans les régions structurellement faibles, il est toutefois essentiel de procéder à une analyse minutieuse de l'emplacement et des risques, en particulier lors d'investissements dans des résidences principales ou des objets à rénover.

### Réforme de l'AVS : meilleure prévoyance pour les bas salaires et les indépendants

Le Conseil fédéral a décidé d'apporter des modifications au règlement sur l'AVS, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026. : **Meilleure prévoyance pour les personnes à faible revenu** : l'exemption de l'obligation de cotiser à l'AVS pour les bas revenus est supprimée – ce qui est particulièrement pertinent pour les personnes travaillant à court terme dans le secteur de la culture et des médias. L'objectif est d'améliorer la prévoyance vieillesse pour ces groupes. **Réglementation équitable pour les indépendants** : en cas de cessation d'activité d'un indépendant, il n'y aura désormais plus d'intérêts moratoires injustifiés sur les bénéfices issus de la liquidation. Cela crée une plus grande sécurité de planification et protège contre les inconvénients liés à la cessation d'activité.

## NOUVEAU SEMINAIRE

**Vous l'avez demandé... le voici !**

### **Nouveau séminaire sur 3 jours Refresh Brevet en septembre 2025 à Lausanne**

A la demande de plusieurs titulaires du Brevet fédéral de conseiller financier qui ont effectué leur formation auprès de Mendo, nous avons élaboré 3 journées de cours sous la forme d'un refresh. Les trois journées de cours n'ont pas de liens directs entre elles. Vous avez donc la possibilité de vous inscrire pour une, deux ou trois journées de formation. Vous trouverez plus bas le programme complet de ces trois cours de refresh.

Les mardis de 8:30 à 16:30

- 2 septembre 2025, Refresh Planification de retraite avec Marco Tamburini
- 16 septembre 2025, Refresh Conseil aux entrepreneurs avec Christophe Holzer
- 30 septembre 2025, Refresh Droit matrimonial et successoral avec Frédéric Steiner

Vous pouvez vous inscrire pour 1, 2 ou 3 jours.

**Vous trouverez le programme détaillé [sur notre site](#).**

**C'est là aussi que vous pouvez vous inscrire. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 août 2025 !**